Les cigarettes au risque incendiaire réduit (RIP) enfin sur le marché français !

Les cigarettes au risque incendiaire réduit seront sur le marché français d'ici la fin de l'année après des années de bataille pour faire imposer aux fabricants de tabac une norme susceptible de réduire le nombre de victimes par incendies domestiques attribuables aux cigarettes. Le Comité National Contre le Tabagisme salue cette mesure tout en rappelant que ces cigarettes, comme toutes les cigarettes, demeurent mortelles à la santé.

Paris, le 25 août 2011 - Le Comité National Contre le Tabagisme, membre de la Coalition Européenne RIP, et en partenariat avec l'association des Brûlés de France et la Société Française d'Etudes et de Traitement des Brûlures, avait fortement demandé aux pouvoirs publics, dès 2008, l'instauration d'une **norme imposant aux fabricants de mettre sur le marché des cigarettes à risque incendiaire réduit**. Il s'agit, en effet, d'un processus de fabrication grâce auquel la cigarette s'éteint d'elle-même lorsque le fumeur arrête de fumer. En ce sens, elles sont susceptibles de prévenir nombre d'incendies causés par le fait que des fumeurs s'endorment régulièrement sans avoir éteint leurs cigarettes.

Cette norme existe depuis de nombreuses années dans d'autres pays et a montré son efficacité mais **les cigarettiers s'y sont farouchement opposés à plusieurs reprises** allant **jusqu'à payer des associations de pompiers aux Etats-Unis pour éviter qu'elles soutiennent ce dispositif.** Il en a été de même en France, où le fabricant **Imperial Tobacco, s'était déclaré hostile à l'instauration de cette norme**, lors de la consultation publique engagée par l'AFNOR.

« Ce dispositif pourrait sauver des vies et réduire les risques d'incendie, c'est pourquoi le CNCT s'est mobilisé depuis plusieurs années pour l'application de cette norme en France. » souligne le Professeur Yves Martinet, Président du CNCT.

Le CNCT salue donc cette décision en matière de sécurité incendie mais l'association souhaite **rappeler que toutes les cigarettes et, d'une manière générale l'ensemble des produits du tabac, demeurent des produits hautement toxiques et mortels avec un consommateur sur deux qui en décède.**

« Cette avancée en matière de sécurité incendie ne doit pas laisser occulter cette réalité. » conclut Emmanuelle Béguinot, Directrice du CNCT.

Contact presse :

Pr. Yves MARTINET
Président du CNCT
06 83 51 31 69

Emmanuelle BEGUINOT
Directrice du CNCT
06 18 36 84 87

A propos du CNCT :

Le Comité National Contre le Tabagisme est la première association qui s'engage et agit pour la prévention et la protection des personnes face aux méfaits du tabac et aux pratiques de son industrie. En France, le tabagisme reste la première cause de mortalité prématurée et évitable. Pour lutter contre ce fléau, le CNCT mène à la fois des actions de prévention afin de sensibiliser sur ces dangers et des actions de plaidoyer pour faire adopter des mesures de protection efficaces.